

Nîmes Métropole, France – Veolia remporte le service d'eau et d'assainissement

Dossier de la rédaction de H2o
March 2019

Fort de ce nouveau contrat d'une durée de 8 ans, Veolia s'engage à faire du service d'eau et d'assainissement de Nîmes Métropole, 261 000 habitants, un service d'excellence parfaitement adapté aux défis des prochaines années et un service au juste prix. Ce nouveau contrat piloté par Nîmes Métropole devrait être au regard de sa modernité : une délégation de service public unique regroupant l'eau et l'assainissement, une gouvernance partagée intégrant des représentants de la société civile, une société d'exploitation sous forme de société anonyme, une relation consommateur innovante, digitale et humaine.

D'un montant de 185 millions pour une durée de 8 ans, ce contrat va permettre aux équipes Veolia d'améliorer le rendement du réseau pour le porter à 82 %. Cet investissement va nécessiter le déploiement de plus de 2 500 objets connectés sur le réseau et l'intégration du système de pilotage Hypervision 360 qui seront jumelés avec des caméras dernière génération, la mise en place de la télérelève des compteurs d'eau pour 95 % des abonnés d'ici trois ans, l'intégration des prévisions météorologiques pour gérer l'impact des pluies covenales et aller plus loin dans la prévention des inondations. Le consommateur pourra accéder depuis son téléphone portable aux informations en temps réel sur sa consommation et être alerté en cas d'anomalie. L'opérateur prévoit ainsi d'économiser plus de 15 millions de m³ d'eau, soit l'équivalent d'une année de sa propre consommation. L'ensemble des boues du territoire sera traité par une station de méthanisation dont la production de biogaz ira alimenter les bus de l'agglomération. Veolia va également instaurer un contrat citoyen avec 4 habitants de la métropole qui siégeront au sein du conseil d'administration de la société locale qui aura en charge la gestion du service. Ces citoyens participeront à l'ensemble des décisions budgétaires ou stratégiques.

En attendant le démarrage du contrat en janvier 2020, Veolia a prévu une période de suivi sécurisée affichant notamment sa détermination à rencontrer individuellement, dans les prochaines semaines, chacun des 114 salariés transférables afin de les rassurer sur leur situation. Au-delà, des recrutements seront nécessaires notamment dans le cadre du déploiement du télérelève. « Nous sommes fiers et honorés de servir l'ambition de porter à l'échelle métropolitaine ce service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif », précise Frédéric Van Heems, directeur général de l'activité Eau de Veolia en France. « Avec les dernières innovations technologiques et digitales pour améliorer fortement la gestion des réseaux, protéger la ressource, impliquer les consommateurs et aider les plus démunis, avec de nouveaux services pour les abonnés, avec un très bon rapport qualité-prix, nous allons, avec Nîmes Métropole, concilier les habitants de la métropole avec leur service d'eau et d'assainissement. »

Veolia

À

Recours judiciaire

L'actuel d'adversaire à l'cart dans cet appel, Saur, souhaite engager une action au fond devant le tribunal administratif contre la procédure d'attribution du contrat.

Dans sa décision du 19 février, le tribunal administratif de Nîmes n'a pas retenu les arguments de Saur visant à invalider en définitive la procédure d'attribution du contrat d'eau et d'assainissement de Nîmes Métropole. Saur prend acte de cette première décision du tribunal administratif et confirme son intention d'engager cette fois une action au fond, précise le groupe dans un communiqué en date du 19 février. Un précédent communiqué, en date du 17 janvier, précisait les motifs du grief.

Saur - communiqué du 17-01-2019